



SELARL des Docteurs vétérinaires BELLIARD - LUYTEN - PHILIPS

CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT DE LA CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DE LA ROCHE, ZA DE LA BOURDAISERIE 53120 GORRON

Les présentes conditions sous consultables sur le tableau d'affichage de notre salle d'attente, elles peuvent vous être remises sous un format papier sur demande.

Tous les actes effectués par notre clinique vétérinaire sont soumis aux présentes CGF.

MENTIONS OBLIGATOIRES

APPELLATION DE L'ÉTABLISSEMENT DE SOINS ET ESPÈCES HABITUELLEMENT ET OCCASIONNELLEMENT TRAITÉES

Notre établissement de soins est classé clinique vétérinaire conformément à l'arrêté du 13 mars 2015 relatif aux établissements de soins et répond au cahier des charges publié sur le site internet de l'Ordre des Vétérinaires.

Notre établissement est situé ZA de la Bourdaiserie 53120 GORRON. Vous pouvez nous contacter par téléphone au 02 43 08 63 06. Pour toutes questions vous pouvez également nous envoyer un mail à l'adresse vetogorron@orange.fr. Nous répondons habituellement sous 1 à 2 jours ouvrables.

HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

Nous sommes ouverts du lundi au vendredi de 8H30 à 12H30 et de 13h30 à 18h30, et le samedi de 8h30 à 12h30.

Les consultations ont lieu sur rendez-vous.

PERSONNEL AFFECTÉ AUX SOINS DES ANIMAUX

Personnel vétérinaire :

Associés :

Dr Belliard Maud, vétérinaire

Dr Luyten Jeroen, vétérinaire

Dr Philips Wim, vétérinaire

Salariés vétérinaires 2 à 3 selon les périodes

Personnel non vétérinaire :

3 ASV et une personne en apprentissage

PRESTATIONS EFFECTUÉES AU SEIN DE LA CLINIQUE

La clinique vétérinaire de la Roche effectue les prestations suivantes :

- Consultations de médecine générale
- Chirurgie de conenance
- Chirurgie gynécologique
- Chirurgie des tissus mous
- Chirurgie orthopédique assurée par un chirurgien extérieur avec l'accord du client
- Analyses sanguines
 - ★ Effectuées par nos soins
 - ★ Effectuées le cas échéant par un laboratoire extérieur avec accord du client.
- Anesthésies générales selon les protocoles suivants sauf indications contraires dans le contrat de soin. Le protocole est choisi en fonction de la nature de la chirurgie et de l'âge de l'animal :
 - ★ Tranquilisation poussée
 - ★ Prémédication puis anesthésie fixe
 - ★ Prémédication, induction puis anesthésie gazeuse
 - ★ Surveillance de l'anesthésie
- Imagerie médicale :
 - ★ Radiographies : générateur, développement numérique sur capteur plan au sélénium (une copie des radiographies sera envoyée par mail au client sur simple demande)
 - ★ Échographie
- Délivrance de médicaments :
 - ★ Conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur.
- Vente de produits d'hygiène et d'aliments diététiques et physiologiques.
- Autopsies
- Ecornages et ébourgeonnage

SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISÉS

Nous disposons de 2 salles d'hospitalisations avec cages de surveillance.

Pendant les heures d'ouverture nous examinons toutes les 30 minutes les animaux, surveillons la perfusion, administrons les traitements nécessaires, et donnons à boire et à manger en fonction de l'état médical de chaque animal.

En dehors des heures d'ouverture, il n'y a pas de vétérinaire présent 24h/24 à la clinique. Nous passons plusieurs fois par jour examiner les animaux hospitalisés et leur prodiguer les soins nécessaires.

PERMANENCE ET CONTINUITÉ DES SOINS

Afin d'assurer en dehors des heures d'ouverture de la clinique un suivi optimum des animaux qui nous sont confiés habituellement, notre établissement assure une gestion des urgences. Vous pouvez nous contacter au 02 43 08 63 06. Vous pouvez nous laisser un message, le vétérinaire de garde vous recontacte dès qu'il est disponible, le plus rapidement possible.

ESPÈCES TRAITÉES

Les espèces habituellement ou occasionnellement traitées dans notre clinique sont les suivantes :

- Chiens

- Chats
- Bovins
- Ovins
- Caprins
- Abeilles

Nous ne disposons pas du matériel et des compétences nécessaires pour assurer les soins aux espèces non citées ci-dessus, notamment les équidés, NAC, reptiles et la faune sauvage. Pour ces espèces vous pouvez vous adresser à :

- Equidés : Clinique Vétérinaire des marches de Bretagne - site de Lécousse - 4 Rue Pierre Harel - ZA La Meslais -35133 Lécousse 02.99.94.43.09
- NAC : Clinique Vétérinaire des marches de Bretagne - site de Lécousse - 4 Rue Pierre Harel - ZA La Meslais -35133 Lécousse 02.99.94.43.09
- Reptiles : Clinique Vétérinaire des marches de Bretagne - site de Lécousse - 4 Rue Pierre Harel - ZA La Meslais -35133 Lécousse 02.99.94.43.09
- Faune sauvage : Centre de sauvegarde de la faune sauvage de Château-Gontier en Mayenne : 02 43 07 24 38

RISQUE THÉRAPEUTIQUE, RISQUE ANESTHÉSIQUE, RISQUE LIÉ À LA CONTENTION, CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ DU CLIENT

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou, dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital du patient, par écrit sous la forme d'un contrat de soins (voir chapitre « contrat de soins »).

Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier et ou du personnel soignant. Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité. L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

CONTRAT DE SOINS, CONDITIONS PARTICULIÈRES

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins. Ce dernier apportera au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé

DÉCÈS DE L'ANIMAL

En cas de décès de l'animal, nous pouvons, si la législation le permet et si le client le souhaite, restituer le corps à fins d'inhumation.

Nous pouvons dans les autres cas assurer par l'intermédiaire de la Société Incinériss l'incinération collective ou individuelle du corps. Toute demande d'incinération devra être écrite et signée par le client.

Les frais d'incinération sont à la charge du client.

ADMISSION DES ANIMAUX VISÉS PAR LA LÉGISLATION SUR LES CHIENS DANGEREUX.

Les chiens de première et deuxième catégories sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

ADMISSION DES ANIMAUX ERRANTS

Nous ne disposons pas des infrastructures nécessaires pour accueillir convenablement les animaux errants. La communauté de communes du Bocage Mayennais dispose d'un service de fourrière qui les prend en charge. Contact mairie de Gorron 02 43 30 10 50

CONDITIONS TARIFAIRES

Les tarifs des actes principaux sont affichés dans notre salle d'attente. L'ensemble des tarifs est à la disposition du client sous la forme d'un cahier des tarifs disponible sur simple demande.

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments et autres produits délivrés. Il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation.

La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire même leur chiffrage exact. Dans ce cas un devis incluant des paliers financiers sera remis au client. Chaque dépassement de paliers devra donner lieu à une nouvelle acceptation du client.

LITIGES

En cas de litige à caractère déontologique, le client peut s'adresser au CROV

Conseil régional de l'ordre des vétérinaires des pays de la Loire
Parc Club du Perray
Rue de la Rainière
BP 6391
44339 NANTES CEDEX 03
Tel 02 40 50 06 63

RCP

MAAF assurance, rue Magenta, 53100 Mayenne.

LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS », SECRET PROFESSIONNEL

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des Docteurs vétérinaires : Belliard Maud, Luyten Jeroen et Philips Wim.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.